

Bureau pour Taxes d'Etat, de Proprietaires Foncier

COLLEMAN, H. D. et W. H. — Taxe de 1880, montant \$ 18.
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier des rues Chartres, Natchez et Poydras, désigné comme l'Etat No. 841, le dit lot No. 21 sur 122 pieds de face à la rue Chartres sur 300 pieds de profondeur.

COLLEMAN, H. D. et W. H. — Taxe de 1880, montant \$ 18.
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier des rues Chartres, Natchez et Poydras, désigné comme l'Etat No. 841, le dit lot No. 21 sur 122 pieds de face à la rue Chartres sur 300 pieds de profondeur.

COLLEMAN, H. D. et W. H. — Taxe de 1880, montant \$ 18.
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier des rues Chartres, Natchez et Poydras, désigné comme l'Etat No. 841, le dit lot No. 21 sur 122 pieds de face à la rue Chartres sur 300 pieds de profondeur.

COLLEMAN, H. D. et W. H. — Taxe de 1880, montant \$ 18.
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier des rues Chartres, Natchez et Poydras, désigné comme l'Etat No. 841, le dit lot No. 21 sur 122 pieds de face à la rue Chartres sur 300 pieds de profondeur.

COLLEMAN, H. D. et W. H. — Taxe de 1880, montant \$ 18.
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier des rues Chartres, Natchez et Poydras, désigné comme l'Etat No. 841, le dit lot No. 21 sur 122 pieds de face à la rue Chartres sur 300 pieds de profondeur.

COLLEMAN, H. D. et W. H. — Taxe de 1880, montant \$ 18.
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier des rues Chartres, Natchez et Poydras, désigné comme l'Etat No. 841, le dit lot No. 21 sur 122 pieds de face à la rue Chartres sur 300 pieds de profondeur.

COLLEMAN, H. D. et W. H. — Taxe de 1880, montant \$ 18.
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier des rues Chartres, Natchez et Poydras, désigné comme l'Etat No. 841, le dit lot No. 21 sur 122 pieds de face à la rue Chartres sur 300 pieds de profondeur.

COLLEMAN, H. D. et W. H. — Taxe de 1880, montant \$ 18.
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier des rues Chartres, Natchez et Poydras, désigné comme l'Etat No. 841, le dit lot No. 21 sur 122 pieds de face à la rue Chartres sur 300 pieds de profondeur.

COLLEMAN, H. D. et W. H. — Taxe de 1880, montant \$ 18.
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier des rues Chartres, Natchez et Poydras, désigné comme l'Etat No. 841, le dit lot No. 21 sur 122 pieds de face à la rue Chartres sur 300 pieds de profondeur.

COLLEMAN, H. D. et W. H. — Taxe de 1880, montant \$ 18.
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier des rues Chartres, Natchez et Poydras, désigné comme l'Etat No. 841, le dit lot No. 21 sur 122 pieds de face à la rue Chartres sur 300 pieds de profondeur.

COLLEMAN, H. D. et W. H. — Taxe de 1880, montant \$ 18.
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier des rues Chartres, Natchez et Poydras, désigné comme l'Etat No. 841, le dit lot No. 21 sur 122 pieds de face à la rue Chartres sur 300 pieds de profondeur.

COLLEMAN, H. D. et W. H. — Taxe de 1880, montant \$ 18.
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier des rues Chartres, Natchez et Poydras, désigné comme l'Etat No. 841, le dit lot No. 21 sur 122 pieds de face à la rue Chartres sur 300 pieds de profondeur.